



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

**Tenue le lundi 4 janvier 2021 à 19 h 45
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Yves Métras, Sébastien Rémillard et Michel Vaillancourt, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Sont absents: Messieurs les conseillers Vincent Meloche et Éric Payette

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h45.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion du règlement 413 établissant les taux de taxation pour l'année 2021, ainsi que les taux d'intérêts et de pénalité
3. Dépôt du projet de règlement numéro 413 établissant les taux de taxation pour l'année 2021, ainsi que les taux d'intérêts et de pénalité
4. Clôture de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Avis de motion du règlement numéro 413 établissant les taux de taxation pour l'année 2021, ainsi que les taux d'intérêts et de pénalité

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Rémillard à l'effet qu'il sera déposé lors de cette séance, un règlement établissant les taux de taxation ainsi que les taux d'intérêts et de pénalité pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Dépôt du projet de règlement numéro 413 établissant les taux de taxation pour l'année 2021, ainsi que les taux d'intérêts et de pénalité

Le projet de règlement #413 établissant les taux de taxation pour l'année 2021, ainsi que les taux d'intérêts et de pénalité a été reçu et déposé au bureau de la Municipalité, et présenté lors de la séance du Conseil devant les élus. Un avis public sera publié aux lieux prévus à cet effet dans la Municipalité, ledit avis attestant du dépôt du Règlement #413 établissant les taux de taxation pour l'année 2021, ainsi que les taux d'intérêts et de pénalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19h55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

004-01-2021

005-01-2021

006-01-2021



No de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 4 janvier 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Douglas Brooks,
Maire

Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier